

## **Avis public d'assemblée publique de consultation**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de **Saint-Michel-du-Squatec**, tenue le 3 avril 2018, les projets de règlement suivants ont été déposés et les avis de motion donnés pour l'adoption à la prochaine réunion du conseil :

- Projet de règlement numéro 359 concernant le plan d'urbanisme;
- Projet de règlement numéro 360 concernant le règlement de zonage;

Une assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi 26 avril 2018 à 19 : 30 au 150 rue Saint Joseph à Saint-Michel-du-Squatec. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlements et de consulter la population. Ainsi, les différents projets de règlements cités plus haut visent à remplacer les anciens règlements pour les mettre à jour et répondre aux nouvelles orientations du plan d'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les dispositions des projets de règlement d'urbanisme numéro 359 concernant le règlement de zonage et numéro 360 concernant le règlement de lotissement sont susceptibles d'approbation référendaire

Un résumé du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme suit ce présent avis. Les projets de règlement contiennent des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. Les projets de règlement peuvent être consultés, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Ville, situé au 150 rue Saint Joseph à **Saint-Michel-du-Squatec** aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec le 4 avril 2018.

Michel Barrière

Directeur général

**RENSEIGNEMENT : (418) 855-2185**

### **RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS**

Résumé du règlement 359 modifiant le plan d'urbanisme :

Le projet de règlement consiste à modifier les affectations agricoles de la zone agricole permanente de la municipalité afin de les ajuster au contenu de la décision 375828 de la Commission de protection du territoire agricole qui entérine la demande à portée collective effectuée en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection des terres et des activités agricoles ainsi que pour les placer dans une relation de concordance par rapport au contenu de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC qui s'en est suivie.

Résumé du règlement 360 modifiant le règlement de zonage :

Le projet de règlement consiste à modifier les zones agricoles de la zone agricole permanente de la municipalité afin de les placer dans une relation de concordance par rapport aux affectations agricoles du plan d'urbanisme.